

OL LAND PARK – STADE DES LUMIERES

LES 10 POINTS FONDAMENTAUX D'UN PROJET EXEMPLAIRE

Cette note a pour objectif de faire le point sur le projet OL LAND PARK - STADE DES LUMIÈRES, équipement déterminant non seulement pour le développement de l'Olympique Lyonnais, mais aussi pour l'agglomération lyonnaise, dont l'Est représente le secteur géographique qui connaîtra la plus forte croissance dans les 10 années qui viennent, du fait des atouts suivants :

- Attractivité économique ;
- Attractivité démographique ;
- Développement organisé autour de 3 réseaux de transport ;
- Relation entre territoire et équipements.

Le Centre-Est de l'agglomération lyonnaise est un territoire particulièrement important qui propose de grands défis à relever avec :

- 365 000 habitants ;
- 165 000 emplois ;
- Des pôles d'activité à renforcer ;
- De vastes espaces naturels et agricoles à préserver.

C'est dans cette perspective stratégique et unique de développement des infrastructures de l'Est lyonnais que s'inscrit la localisation du STADE DES LUMIÈRES, projet porté par l'Olympique Lyonnais, et retenue par le Grand Lyon.

Ce projet constitue un formidable accélérateur d'aménagement, de développement social, de rayonnement et de dynamisme pour l'agglomération lyonnaise mais aussi la région Rhône-Alpes comme cela a de nouveau été rappelé lors du forum du "Grand Lyon Centre-Est".

Ce projet est un dossier « exemplaire » :

- Car il permet à l'Olympique Lyonnais de s'inscrire dans la concurrence européenne des 20 plus grands clubs qui disposent tous de stades performants et modernes ;
- Pour le football français en vue de l'EURO 2016 et dans la perspective de la valorisation des droits TV ;
- Pour toute l'agglomération lyonnaise qui va ainsi disposer de l'équipement le plus abouti en matière sportive, de loisirs, de formation, d'accueil médical, culturel et artistique.

Tous les partenaires, tant publics que privés, du projet sont aujourd'hui mobilisés pour qu'il aboutisse dans les temps, afin d'accueillir dans les meilleures conditions les spectateurs venus de l'ensemble du continent pour l'EURO 2016, et par la suite, pour toutes les finales européennes des principales compétitions sportives.

1. Toutes les Enquêtes Publiques ont été favorables

Le 17 octobre 2011, Le Président du Grand Lyon a annoncé que les Commissaires Enquêteurs de 8 Enquêtes Publiques (sur un total de 9) avaient rendu leur avis.

Les 8 avis rendus à ce jour par les Commissaires Enquêteurs ont tous été favorables.

Le dernier avis attendu concerne l'Enquête Publique préalable à la délivrance du permis de construire et il devrait être rendu prochainement.

Les 8 avis rendus à ce jour concernent :

- La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Maître d'Ouvrage : Grand Lyon
- Les projets d'accessibilité :
 - o Accès Nord - Maître d'Ouvrage : Grand Lyon
 - o Accès Sud - Maître d'Ouvrage : Grand Lyon
 - o Parking des Panettes - Maître d'Ouvrage : Grand Lyon
 - o Le projet d'extension de la ligne Tramway T3 - Maître d'Ouvrage : SYTRAL
 - o Le projet d'aménagement du complément de l'échangeur n°7 sur la RN 346 - Maître d'Ouvrage : ETAT
- Le dossier de demande d'autorisation au titre de la « Loi sur l'eau »
 - o Bassin versant du Montout – Bassin Versant des Ruffinières – Maître d'Ouvrage : Grand Lyon
 - o Projet Grand Stade et ses opérations connexes - Maître d'Ouvrage : Foncière du Montout

Les Enquêtes Publiques qui se sont déroulées du 14 juin au 18 juillet ont été des moments privilégiés d'échanges et ont permis aux habitants du Grand Lyon de s'exprimer sur l'ensemble du projet.

Les avis favorables rendus par les Commissaires Enquêteurs représentent une nouvelle étape très importante du projet STADE DES LUMIÈRES ; ils vont permettre à l'ensemble des partenaires (État, Conseil Général, Grand Lyon, Sytral (Syndicat de Transports de l'Agglomération Lyonnaise), Mairie de Décines et l'Olympique Lyonnais) de poursuivre ce projet exemplaire dont la date de livraison est prévue pour le 2^{ème} trimestre 2014.

2. Une procédure de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) conforme aux préconisations du Ministère des Sports

La procédure de demande de Déclaration d'Intérêt Général a été suivie en parfaite conformité avec la circulaire d'application n°09.110 du 1^{er} septembre 2009.

- 22/07/2009
 - o Promulgation de la loi n°2009 888 sur le développement et la modernisation des services touristiques (notamment article 28)
- 31/03/2010
 - o Accusé réception de la demande de Déclaration d'Intérêt Général par la Préfecture pour le GRAND STADE de Décines
- 09/04/2010
 - o Arrêté n°2010 2867 rendu par le Préfet établissant la liste des 11 communes riveraines directement impactées par la construction du projet GRAND STADE
- Du 17/05 au 10/06/2010
 - o Délibération des 11 communes impactées
 - o Résultat des délibérations : 8 communes ont voté pour, 3 ont voté contre
- 29/06/2010
 - o Réception par le Ministère des Sports de l'avis de synthèse du Préfet
- 23/05/2011
 - o Signature de l'arrêté reconnaissant l'intérêt général du projet Grand Stade de Décines par la Ministre de la Santé et des Sports Chantal JOUANNO.
- 31/05/2011
 - o Publication au Journal Officiel de la Déclaration d'Intérêt Général.

3. Un processus démocratique parfaitement respecté

Dès le lancement du projet, 4 groupes de travail ont été mis en place sous l'égide de la Préfecture (Accessibilité, Sécurité, Urbanisme, Environnement).

La Communauté Urbaine de Lyon, décisionnaire de l'implantation de ce projet, a voté à plusieurs reprises et de manière très largement majoritaire à chaque fois, l'arrêt de projet du PLU.

La procédure de révision de PLU a été lancée et approuvée le 11 janvier 2010 (97 voix pour et 34 contre sur 155 élus), procédure qui a débouché sur le vote d'un nouvel arrêt de projet de révision du PLU le 29 novembre 2010, voté, une fois encore, à une très large majorité.

Le choix du site d'implantation de ce grand équipement, le Montout, sur le territoire de la commune de Décines-Charpieu dans l'Est lyonnais, résulte de plus de 18 mois d'analyse détaillée et comparée de plusieurs sites, dont, en priorité, l'actuel site historique de Gerland. Ce dernier s'est finalement révélé inadapté, ce qu'a confirmé en juillet 2009, après 6 mois de travail, la mission d'information et d'évaluation portant sur le devenir des grands équipements sportifs de ce site, qui comprenait des représentants de l'ensemble des différentes tendances politiques locales.

Le choix de ce site a également été validé par l'ensemble des Partenaires du projet (l'État, le Conseil Général, le Grand Lyon, le Sytral (SYndicat de TRansports de l'Agglomération Lyonnaise), la Mairie de Décines et l'Olympique Lyonnais) au travers de la signature le 13 octobre 2008 d'un protocole par lequel chaque partenaire s'est engagé à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour livrer le GRAND STADE fin 2013.

De plus, une concertation sur le projet a été réalisée conformément aux préconisations de la Commission Nationale de Débat Public (CNDP).

Enfin, une large majorité des 11 communes riveraines directement impactées par la construction du STADE DES LUMIÈRES, et dont les délibérations respectives ont eu lieu entre le 17/05/2010 et 10/06/2010, a entériné la localisation du projet à Décines (8 communes favorables et 3 contre).

La question du choix d'implantation de l'enceinte sportive et de ses équipements a donc été traitée définitivement et validée en respectant parfaitement le processus démocratique établi.

4. Un projet rassembleur, porté par les décideurs et la majorité de la population lyonnaise

Le 28 janvier 2011, de très nombreux décideurs lyonnais se sont joints à la dynamique apportée par ce projet exemplaire.

Ainsi, près de **1000 décideurs issus de la société civile de l'agglomération lyonnaise** (Chambre de Commerce, MEDEF, CGPME, Présidents de syndicats professionnels, chefs d'entreprises, Présidents d'universités, Directeurs de théâtres, Champions Olympiques, Présidents d'associations), représentant des dizaines de milliers de personnes, se sont réunies au sein du Comité de Parrainage du STADE DES LUMIÈRES pour montrer leur attachement à ce projet, rejoignant les **74% des habitants de l'agglomération lyonnaise qui sont favorables au projet (sondage IPSOS)**.

Par ailleurs, **plus de 16 000 « fans » du STADE DES LUMIÈRES** se sont rassemblés sur le réseau social FACEBOOK pour défendre et afficher aussi leur soutien au projet.

5. Un projet au niveau technique et environnemental exemplaire

Toutes les remarques et observations, tant en termes d'urbanisme, que d'accessibilité ou d'environnement, qui avaient été formulées lors des concertations ont été prises en compte.

Ainsi, l'exemplarité technique du projet a été attestée par **les avis favorables des commissions ACCESSIBILITÉ, SÉCURITÉ, de la Commission Locale de l'Eau et de la sous-commission SÉCURITÉ ET SÛRETÉ PUBLIQUE.**

Quant à la **dimension environnementale** du projet, toutes les garanties ont été données comme en témoigne **l'avis favorable de l'autorité environnementale (la DREAL)** suite au dépôt, le 18 janvier 2011, des divers dossiers réglementaires, parmi lesquels le permis de construire.

Le STADE DES LUMIÈRES est un projet référent sur les plans écologique, social et économique, aussi bien en termes d'études que de réalisations.

- ✓ **EN TERMES DE DEVELOPPEMENT DURABLE, DANS LE CADRE DE L'ACCORD AVEC L'ADEME**
 - Panneaux photovoltaïques;
 - Pompes à chaleur, stockage des eaux de pluie et réutilisation sur le site ;
 - Limitation et traitement des déchets, protections contre le bruit ;
 - Estimation des émissions de gaz à effet de serre des matchs (prévue dès la signature de l'accord-cadre avec l'ADEME en décembre 2008), schéma d'accessibilité privilégiant les transports collectifs, création de liaisons dédiées aux modes doux...
- ✓ **EN TERMES D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**
 - Infrastructures dédiées aux personnes à mobilité réduite assurant une accessibilité optimale ;
 - Dispositif d'insertion professionnelle spécifique en partenariat avec Pôle Emploi et les acteurs de la formation.
- ✓ **EN TERMES DE PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE**
 - Protection des espèces en phase travaux et amélioration de leur habitat spécifique à moyen et long terme ;
 - Important plan de reboisement, création de passages à faune, développements de trames vertes et des corridors écologiques.

6. Un projet créateur d'emplois et de recettes fiscales

L'Olympique Lyonnais et les différents investisseurs privés (pour les hôtels, le centre de loisirs, les immeubles de bureaux, le centre de remise en forme et l'éventuelle clinique du sport) **investiront 450 m€ HT** (soumis à de nombreuses taxes à proportion de cette dépense) dans un chantier et pour un équipement qui créera des **milliers d'emplois** (2 000 emplois en phase travaux et 1 000 emplois permanents), **générera des recettes fiscales régulières** au profit des collectivités et de l'État et un **accroissement du PIB supérieur à 50 m€** par an de l'agglomération lyonnaise.

7. Des infrastructures de desserte figurant dans le schéma de développement de l'Est lyonnais

C'est au vu également du projet d'urbanisation de l'Est lyonnais et de ses composantes en termes d'infrastructures de transports, de connexion entre les voies urbaines et de transports en commun, que le site du Montout a été retenu.

Par ailleurs, les financements publics attendus des infrastructures de transport sont avant tout des investissements liés au développement de l'Est lyonnais qui permettront de :

- Prolonger des lignes de tramway existantes : T2 jusqu'au site d'Eurexpo et T3 jusqu'au Grand Montout ;
- Renforcer la ligne T3 ainsi que la connexion T2/T3, mettre en œuvre le cadencement des lignes de tramway tout comme la restructuration du réseau de bus ;
- Mettre en œuvre le Boulevard Urbain Est (BUE), dont la réalisation a été trop longtemps retardée, et améliorer les infrastructures routières de ce secteur.

Ces infrastructures de desserte, inscrites dans le schéma de développement de l'Est lyonnais, seront utilisées au quotidien par les habitants de la zone (parking Panettes, liaisons cyclables, rue Élysée Reclus, aménagement du complément de l'échangeur n°6 et n°7, conformément aux objectifs du Plan de Déplacements Urbains).

Elles sont prévues depuis de nombreuses années dans les schémas de développement de l'Est lyonnais et correspondront à un **investissement évalué précisément par les services des différentes collectivités publiques et par l'État à 168 m€ HT.**

8. Un financement privé au service de l'Intérêt Général

L'équipement sera entièrement financé sur fonds privés, suivant notamment en cela les préconisations des rapports de novembre 2008 de Messieurs Philippe SEGUIN et Éric BESSON, soulignant la vétusté des équipements sportifs français et le besoin de recourir à d'autres financements que seulement publics.

Ainsi, l'Olympique Lyonnais a proposé – comme il est aujourd'hui courant en Europe mais très rare en France – d'investir dans un stade de près de 60 000 personnes, puis de le construire.

Ce stade répondra aux standards internationaux et permettra à l'agglomération lyonnaise d'accueillir les plus grandes compétitions sportives internationales mais aussi d'importants événements culturels et artistiques.

Il suffit de mesurer les bénéfices dégagés par toutes les villes qui ont eu la chance de pouvoir organiser des compétitions internationales, comme la Coupe du Monde ou le Championnat d'Europe, pour comprendre les conséquences positives que cela représente, tant en termes économiques qu'en termes d'image.

C'est la première fois en France qu'une enceinte sportive sera financée à 100% par le privé, via un schéma de financement adossé aux fondamentaux de trésorerie de l'Olympique Lyonnais et à l'endettement.

Les caractéristiques retenues pour cet équipement donneront la possibilité à l'agglomération lyonnaise de disposer d'une vitrine mondiale pour l'ensemble de ses activités ainsi que pour sa notoriété.

9. Le STADE DES LUMIERES au cœur l'EURO 2016

M. Jacques LAMBERT, qui a pris, à la demande de M. Michel PLATINI, Président de l'UEFA, des fonctions de responsabilité dans l'organisation de l'EURO 2016, rappelait lors d'une présentation à

date du projet le 27 janvier 2011, que le STADE DES LUMIÈRES de Décines était un des atouts essentiel du dossier de candidature de la France pour l'EURO 2016 et permettre au GRAND STADE d'être candidat à l'organisation du match d'ouverture, d'une demi-finale et aux différentes finales des compétitions européennes grâce à son classement 5* selon les normes UEFA.

Dès lors, l'aboutissement de ce projet est indispensable à l'organisation par la France de l'EURO 2016, et, in fine, à la reconnaissance de la faculté de notre pays à organiser de grands événements sportifs.

10. Les étapes décisives du projet

- 28/05/2010 La France obtient l'organisation de l'EURO 2016
Les 11 villes retenues sont Lyon, Bordeaux, Lens, Lille, Marseille, Nancy, Paris, Saint-Denis, Saint-Etienne et Toulouse
- 18/01/2011 Dépôt du Permis de Construire
- 10/05/2011 Signature d'une charte de valorisation environnementale
- 31/05/2011 Publication de la Déclaration d'Intérêt Général du projet STADE DES LUMIÈRES au Journal Officiel
- 14/06 au 18/07/2011 Déroulement des 9 enquêtes publiques
- 30/06/2011 Signature de la Charte emploi-insertion avec le PLIE UNI EST
- 25/07/2011 Choix du groupe VINCI pour un montant d'environ 300 m€
(Coût global du projet 381 m€)
- 4^{ème} trimestre 2011 Révision du PLU / Arrêtés de DUP
- Janvier 2012 Obtention du Permis de Construire

➔ Livraison du stade : 2^{ème} trimestre 2014



